

Compte-rendu du Conseil d'école de Pont-d'Ouilly

du vendredi 18 novembre 2016

Présents :

Représentants des parents d'élèves: Mme Trefeu, Mme Guyomarc'h, Mme Hardoin, Mme Desous, Mme Postel

Représentants des communes et du SIVOS : Mme Guibout, Mme Lietta, Mr Catherine, Mme Margueritte, Mr Chauffray, Mme Rivière

SIVOM : Mme Graindorge

Animation Jeune/Pont d'Ouilly Loisirs: Mme Vastel, Mr Voyot, Mme Dolbecq

APE : Mme Bertrand

Enseignants : Mme Heuzé, Mme Verger, Mme Boucheron, Mme Yvinec, Mme Percy, Mr Hayotte, Mr Badie, Mme Dubois, Mme Lemeteyer, Mme Guesdon

Excusés : Mr Badie, Mme Caruhel, Mme Messu , Mme Benoist

1. Equipe pédagogique et effectifs

→Equipe pédagogique

- PS –MS: Mmes Verger et Etienne
 - Atsem: Rollande Belloc, remplacée temporairement par Marion Messu.
- MS-GS : Mmes Guesdon et Etienne
 - Atsem: Joëlle Lecerf
- GS-CP: Mme Lemeteyer
 - Atsem: Christelle Mignot
- CP: Mme Percy
- CE1: Mmes Yvinec et Hédouin (remplacée par Mme Jules pour l'année scolaire)
- CE2: Mme Heuzé
- CM1: M. Hayotte
- CM2: Mme Dubois
- Titulaires remplaçants: Mme Boucheron et M. Badie (qui remplacera Mme Etienne jusqu'au 22 juin 2017)
- AVS: Mmes Sabine, Deschamps et Dugouchet.

→ Effectifs

Effectifs au 17 /11/2016	Prévisions d'effectifs sept.2017
• PS:14	• PS: 20
• MS : 30	• MS : 14
• GS: 22	• GS: 30
• CP : 28	• CP : 24
• CE1 : 24	• CE1 : 28
• CE2 : 26	• CE2 : 24
• CM1: 23	• CM1: 26
• CM2: 25	• CM2: 22
– TOTAL: 192	– TOTAL: 188

2. Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école a été lu et des modifications ont été apportées :

- Dans la partie « **HYGIENE** », « le personnel communal » a été remplacé par « le personnel du SIVOS ».
- Point sur les médicaments : « Le personnel n'est pas habilité à donner des médicaments (sauf en cas d'autorisation écrite ponctuelle et avec ordonnance) et en aucun cas l'enfant ne doit avoir sur lui ou dans son cartable. La demande d'autorisation de prise de médicament fait l'objet d'un document spécifique qui est à demander à l'enseignant. »
- Dans la partie « **FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE** », rajout de :
 - « L'accueil se fait au portail principal situé en bas de la rue du Beau Site sauf exception pour les élèves du bus, garderie et rendez-vous médicaux sur le temps scolaire. »
 - « Les parents des élèves de l'élémentaire doivent attendre leur(s) enfant(s) au portail et ne doivent pas rentrer dans la cour de l'école. »
 - Le terme « Foyer Rural » est remplacé par « Pont d'Ouilly Loisirs »
 - La mention « même lors des journées d'école supplémentaires » est supprimée.
 - Dans la partie sur les justificatifs écrits, il a été rajouté « Exemple : rendez-vous médicaux sur le temps scolaire ».
- Dans la partie « **MATERIEL SCOLAIRE** », une précision a été apportée concernant les livres de la médiathèque.
- Dans la partie « **OBJETS PROHIBES** », les téléphones portables, consoles de jeux sont désormais interdits.

- Dans la partie « **CONCERTATION FAMILLE/ENSEIGNANT** », il a été rajouté « Les parents s’engagent à signer le cahier de liaison ».
- Dans la partie « **ORGANISATION PERISCOLAIRE CANTINE ET GARDERIE** », le terme « Foyer Rural » a été remplacé par « Pont d’Ouilly Loisirs ».

Le règlement intérieur est voté.

3. PPMS attentat ou intrusion extérieure.

- Déclenchement des faits: un enseignant est témoin d’une intrusion malveillante.
 - Il avise le directeur par SMS et alerte aussitôt les forces de l’ordre.
 - Le directeur détermine la conduite à tenir en fonction des indications des forces de l’ordre.



Un exercice inopiné a été effectué le 18 octobre 2016. Cet exercice ne s’est pas passé dans de bonnes conditions car il n’y a pas de réseau à Pont d’Ouilly. Les élèves ont rejoint les zones de confinement mais l’évacuation n’a pas été testée.

4. Projets / sorties de l’année

- PS/MS et MS/GS: visite du château de Falaise
- GS/CP: Classe d’eau avec nuitée à Luc sur Mer
- MS/GS et CP: Le Paléospace à Villers sur Mer
- GS/CP et CP : Visite du Château de Caen / Musée de Normandie
- CE1: Le Mont St Michel (à confirmer)
- CE2 et CM1: Cycle escrime

- CM2: Kayak (à revoir et à confirmer car le devis annonce 1 600 euros. Malgré l'aide de l'APE, cela reste très cher pour l'école)
- CE2/CM1/CM2 : Projet autour des élections du CME.

Les enseignants précisent que le cirque de l'année dernière a coûté beaucoup d'argent et qu'il faut être raisonnable cette année.

5. Coopérative scolaire

Bénéfices de ce début d'année :

- Vente de crêpes : 150€
- Photographies : 1100€

Actions à venir :

- Vente de crêpes le vendredi 25 novembre.
- Chants de Noël et goûter offert. (Salle des fêtes ?)
- Les grilles de galettes des rois.

6. Animation jeune

Nouvel animateur pour le sport : Nicolas

Les parents demandent à avoir les plannings des activités de leurs enfants.

7. APE

Actions à venir : vente de sapins, vide-grenier (2/04/17), fête de l'école.

Il manque de nouveaux parents.

L'équipe enseignante remercie l'APE pour son investissement.

8. Questions diverses

Cantine :

Laisser plus de temps aux enfants du 2^{ème} service → Impossible.

Faire manger d'abord les enfants inscrits à la cantine → Remarque pertinente mais impossible.

Alimentation biologique à la cantine. → Pas dans l'immédiat car trop cher.

Trop longue récréation avant le repas pour les grands → Malheureusement, le SIVOS ne peut pas faire autrement.

Le courrier émanant du SIVOS et envoyé aux familles concerne t-il tous les parents ? →

Comme indiqué en en-tête du courrier, il est adressé à tous les parents dont les enfants mangent à la cantine.

Demande d'encadrement plus important sur ce temps : 3 encadrants minimum, parfois quatre.

Cantine et temps scolaire : Autoriser les enfants à jouer aux pieds avec des ballons sur le temps de récréation. → La cour est trop petite, risque de blessures et de casse. Les ballons mous s'usent trop rapidement. Cependant, sur le temps de cantine, des zones de jeux vont être mises en place : but de foot, ping-pong, panier de basket, tout ceci sur les espaces verts en haut de l'école. Une réflexion est en cours pour les jeux concernant les filles.

Prochain conseil d'école : vendredi 17 mars 2017 à 18h.

Mme Yvinec, directrice et Mme Heuzé, enseignante